



## RAPPORT

### au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 650'000.- au maximum pour le renouvellement du tracteur forestier de débardage et l'acquisition d'un nouveau tracteur de travail, à la réorganisation des activités hivernales de la section forêts et à la création d'un poste de forestier-bûchero

Président : Olivier Raduljica (SOC)  
Membres : Patrick Aubort (PLR)  
Christian Bécherraz (SOC)  
Olivier Blanc (Les Verts)  
Jérôme Chessex (PLR)  
Christian Gagnat (UDC)  
Emmanuel Gétaz (ML)  
Bernard Gret (PLR) Absent(e) excusé(e)  
François Pochon (PLR)  
Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Votre commission s'est réunie le mardi 7 juin à la scierie communale des Avants en présence de Messieurs Feissli, Municipal, Sentinelli, chef de service, Allenspach, chef forestier, et Brünisholz, un des chauffeurs, que nous remercions pour la pertinence des informations fournies. Nous avons pu voir l'engin et nous rendre compte de contraintes que le préavis souhaite corriger.

#### Préambule

Pour information, notre commune s'étend sur environ 3'400 ha, dont 1'500 de forêt. 1'000 ha sont des forêts communales et 500 ha sont sur des parcelles privées.

L'engin actuel est très polyvalent. Il permet aussi bien de déneiger, de s'occuper du débardage et de l'entretien de la piste de luge. Mais cette polyvalence est aussi un de ses gros défauts. Ses structures, rencontrant de nombreuses contraintes, s'usent rapidement. Son prix de maintenance (plus de 30'000 CHF/an) est en constante augmentation. Ce type de véhicule permet également de sécuriser le travail des collaborateurs et leur est donc

nécessaire.

Le préavis propose ainsi l'achat de deux véhicules : l'un forestier, plus compact et maniable ; l'autre destiné au transport du bois. Les coûts d'entretien de ces deux engins seraient moindres que ceux de l'actuel, vieillissant.

Le défi réside dans l'augmentation du volume de bois à couper. En effet, le plan de gestion des forêts prévoit un accroissement de ce volume passant de 3'500 m<sup>3</sup>/an à 6'300 m<sup>3</sup>/an à plus ou moins long terme. Ceci principalement pour palier le retard pris dans le rajeunissement et le maintien de l'état sanitaire des forêts protectrices, aussi bien communales que privées (les privés n'ayant pas les moyens de le faire seuls).

Car on nous explique que c'est ce rôle de forêt protectrice qui est très important. Les forêts protectrices nous permettent de ne pas revivre des grandes crues occasionnant de gros dégâts. Et c'est ce statut de forêts protectrices nous permet de recevoir des subsides pour leur entretien. Car au final, actuellement, entre la valorisation de ce bois indigène au bilan CO<sub>2</sub> neutre et les subsides, l'opération est blanche voire légèrement bénéficiaire.

#### Discussion générale

Suite à la question d'un commissaire, il nous est répondu que les outils achetés pour le tracteur actuel sont compatibles avec les deux engins envisagés.

A la question de savoir d'où proviendront ces engins, il nous est expliqué qu'en Suisse il n'y a que des importateurs et que les entreprises spécialisées se trouvent par exemple en Allemagne. De plus, la conjoncture favorable actuelle, avec un taux de change avantageux pour les importations en euros, nous permettra de faire une bonne opération. L'enveloppe demandée de 650'000 CHF, au lieu des 600'000 CHF nécessaires, vise d'ailleurs à parer à un éventuel changement des cours et du montant de la reprise de l'ancien tracteur sans besoin de repasser devant notre Conseil.

La variante du leasing est évoquée par un commissaire. Mais on lui répond que ce n'est pas avantageux en période de taux bas et que la provision de 1'400'000 CHF du compte 9281.800 est destinée à ces achats.

A un commissaire s'inquiétant de la nouvelle réactivité pour préparer la piste de luge lors des chutes de neige, il est répondu que la souplesse amenée par les deux engins permettra d'optimiser les fonctions et ainsi de maintenir ou d'améliorer cette réactivité.

Quant aux interrogations sur le réel besoin d'engager un nouveau collaborateur soulevées par certains commissaires, il est réexpliqué que l'exploitation forestière va être grandement augmentée, passant de 3'500 m<sup>3</sup> à 6'200 m<sup>3</sup> par an, que la clinique de Sonloup va devenir un client important avec 1'500 m<sup>3</sup> de plaquettes par an et que l'exploitation simultanée de deux engins nécessitera un tournus dans les chauffeurs.

L'augmentation de travail sera donc assurée pour une part par le nouvel employé du service des forêts, mais aussi, pour une autre part, par des mandats confiés à des entreprises privées. De plus, l'augmentation des subventions, estimées à 100'000 CHF, et des recettes liées à la vente de bois, toutes deux liées à l'augmentation du volume de bois abattu, permet le financement intégral du nouveau poste.

## Conclusion

En conclusion, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, c'est à l'unanimité que la commission vous propose de prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 12/2016 de la Municipalité du 22 avril 2016 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 650'000.00 au maximum pour le renouvellement du tracteur forestier de débardage et l'acquisition d'un nouveau tracteur de travail, à la réorganisation des activités hivernales de la section forêts et à la création d'un poste de forestier-bûcheron

oui le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder au renouvellement du tracteur forestier de débardage ainsi qu'à acquérir un nouveau tracteur de travail, tels que décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 650'000.00 au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir immédiatement cet investissement par le compte No 9281.800 « renouvellement des véhicules » ;
6. de créer un poste de forestier-bûcheron à 100% ;
7. de porter aux budgets 2016 et suivants les charges et produits y relatifs, ces derniers étant au minimum équilibrés ;

8. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur  
Olivier Raduljica (SOC)